



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du lundi 9 septembre 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le jeudi 12 septembre 2013 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER adjoints,  
MMES et MM. Etienne ADLOFF, Sébastien ROSSI, Jean-Marie GLEITZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Maximilien ZAEPFFEL, Annie MICHEL, Romain BURRUS, Myriam WINKLER, Corinne HOFF, SCHUHLER Philippe  
M. Guy JACOB arrive en cours de séance (point n° 11).

Absents excusés : 3

M. Pierre LEVYCKYJ qui donne procuration à Claude HAULLER  
Mme Anne-Marie BELENFANT qui donne procuration à M. Etienne ADLOFF  
M. Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

### ordre du jour

- |  |   |
|--|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet et du 27 juin 2013  | 2 |
| 2) Zone des hangars - cession du lot n° 4  | 2 |
| 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012   | 2 |
| 4) Ancien presbytère - étude de faisabilité pour une réhabilitation  | 3 |
| 5) Installations classées pour la protection de l'Environnement - SARL Carrière de St Pierre Bois  | 3 |
| 6) Schéma régional de Cohérence Ecologique - SRCE  | 3 |
| 7) Personnel communal - Recrutement d'un contrat aidé à l'école maternelle   | 4 |
| 8) Personnel de l'école de musique - contrats  | 4 |
| 9) Revalorisation du traitement des assistants d'enseignement artistiques (anciens) non titulaires et modification des durées de travail | 4 |
| 10) Personnel Communal - Création de poste - service technique   | 7 |

11) Personnel communal - dossier d'aide au FIPHFP	7
12) Subvention au Centre de Loisirs CLSH	8
13) Subvention de fleurissement 2013	8
14) Emplacement réservé n° 8 - servitude de passage	9
15) Numérotation de voies	10
• Lotissement Les prés Fleuris	10
• Place de la gare	10
16) Fixation d'un tarif - cartes postales	10
17) Fixation d'un tarif de nettoyage de la salle des anciennes douanes aux associations extérieures du village	11
18) Divers	11
• Droit de préemption urbain	11
• Passerelle -Lot 2 - attribution marché	12
• Acquisition d'une balayeuse de voirie	12
• Avis d'enquête publique - plate-forme d'alsace Centrale 2 <sup>ème</sup> tranche	12
• Recrutement d'un nouveau Directeur de l'Ecole de Musique	13
• Inauguration foyer culturel	13
• Camping	13
• Arrosage automatique terrain de football	13
• Rythmes scolaires	13

### 1) **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet et du 27 juin 2013**

Les procès verbaux du 22 juillet 2013 et 27 juin 2013, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, sont adoptés à l'unanimité.

Il est tenu compte de la remarque de Philippe SCHUHLER qui signale qu'il était bien présent le 22/07/2013, alors que cela n'était pas mentionné sur le procès-verbal.

### 2) **Zone des hangars - cession du lot n° 4**

Vu le courrier du 09/07/2013 de désistement de M. Maximilien ZAEPFFEL pour l'acquisition du lot n°4,

Vu la demande de l'EARL SCHUHLER Pierre et Patrick pour l'acquisition du lot n°4 d'une superficie de 22,01 ares dans la zone des hangars,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide de céder la parcelle n°4 sise section 10 et d'une superficie de 22,01 ares à l'EARL SCHUHLER Pierre et Patrick,

Au prix hors taxes et net vendeur de 1500 € x 22,01 soit 33 015,00 €

Augmenté de la TVA sur la marge, s'élevant à 201,40 € x 22,01 soit 4432,81 €

- Charge l'étude de Me WALTER de la rédaction de l'acte
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente à la vente

### 3) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012**

Le rapport a été distribué aux conseillers municipaux.

L'Adjointe Mme Christiane Scheppler présente le rapport aux conseillers municipaux.

Après délibération et vote,

Le rapport est approuvé par le Conseil Municipal.

#### **4) Ancien presbytère - étude de faisabilité pour une réhabilitation**

De multiples contacts ont été pris par M. le Maire avec le GIE VIABITAT 67, au sujet de la réhabilitation du presbytère.

Créé à l'initiative du Conseil Général du BAS-RHIN, le GIE VIABITAT 67 a pour objectif de favoriser la production et le développement de logements aidés ou en accession sociale par ses membres pour répondre aux besoins et enjeux du territoire départemental

A Dambach-La-Ville, il s'agit de mener une étude de faisabilité pour un petit programme de logements aidés destinés aux seniors (sans service propre), ou mixte comprenant quelques logements adaptés aux seniors.

Le GIE Habitat procèdera à une étude de faisabilité technique et financière visant à engager un projet réaliste de transformation du site, et s'engage à prendre en charge les frais de cette étude.

En contrepartie, la Commune doit s'engager à ne pas communiquer à des tiers (des opérateurs concurrents) les résultats de l'étude sans accord préalable du GIE VIABITAT 67

A proposer au GIE VIABITAT et à ses membres prioritairement la réalisation de ladite opération en cas de faisabilité avérée.

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à signer une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du presbytère

Monsieur Sébastien ROSSI, demande à ce qu'il soit bien stipulé dans la délibération que cette étude de faisabilité ne doit pas engager la Commune à réaliser des travaux.

#### **5) Installations classées pour la protection de l'Environnement - SARL Carrière de St Pierre Bois**

Une enquête publique dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, suite à une demande d'autorisation présentée par la SARL Carrière de St Pierre Bois, qui porte sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une carrière et extension de carrière de St-Pierre-Bois est organisée du 9 septembre 2013 au 10 octobre 2013 à la mairie de St-Pierre-Bois.

Le Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, est appelé à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil municipal, après délibération et vote, émet un avis favorable à cette demande.

#### **6) Schéma régional de Cohérence Ecologique - SRCE**

La loi du 12 juillet 2010 fixe pour objectif de constituer une trame verte et bleue en France et prévoit sous l'égide du préfet de Région et du président de Conseil régional, d'un schéma régional de cohérence écologique.

Le projet de schéma doit faire l'objet d'une consultation et est soumis au Conseil Municipal pour avis formel.

Le Conseil municipal, après délibération et vote,  
émet un avis favorable au schéma régional de cohérence Ecologique - SRCE.

**7) Personnel communal - Recrutement d'un contrat aidé à l'école maternelle**

Par décision du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de recruter un CAE en contrat aidé pour une durée de 9 mois.

Vu la durée d'une année scolaire de 10 mois ;

Vu l'accord de Pôle Emploi,

Le Conseil Municipal décide de modifier sa décision du 27/06/2013 et de créer un poste de contrat aidé pour l'école maternelle pour une durée de 10 mois du 02/09/2013 au 01/07/2014.

**8) Personnel de l'école de musique - contrats**

Considérant les inscriptions à l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2012/13 et le besoin d'enseignement artistique en résultant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014 des postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ci-dessous, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade, IB 350, IM 327 :  
(2<sup>ème</sup> année de renouvellement)

Poste n°	Coefficient de rémunération en 20 <sup>ème</sup>	Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire	Type d'instrument ou de cours dispensé	(Pour information nom du professeur)
1	2,15	3,5	Formation musicale	Frédéric SCHALK
2	1,85	3	Batterie	Nicolas SCHMIDT
3	3,08	5	Eveil Musical et Flûte traversière	Lisa ZINK

**9) Revalorisation du traitement des assistants d'enseignement artistiques (anciens) non titulaires et modification des durées de travail**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Considérant** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelle indiciaire applicable aux assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013  
**Après en avoir délibéré,**

**Décide**

Qu'à compter du 01/10/2013 la rémunération des 7 assistants d'enseignements artistiques non titulaires est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 314 - majoré : 309 (9,43 € brut / heure)

**Nouveaux** indices : brut : 350 majoré : 327 (9,98 € brut / heure) correspondant à l'échelon 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil Municipal prend acte des modifications des horaires de travail hebdomadaires des enseignants qui suivent :

Jean-Marc HOFERT

**Vu l'augmentation** des effectifs de M. Hofert à la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du poste d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 0,92/20 à 2,46/20

Jean-Claude HUFFLING

**Vu la diminution** des effectifs de M. HUFFLING à la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide de diminuer le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du poste d'enseignement artistique de 0,92 à 0,62/20<sup>ème</sup>

Lerat Solveig (diminution de moins de 10%)

**Vu la diminution** des effectifs de Mme LERAT à la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide de diminuer le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du poste d'enseignement artistique de 3.69/20 à 3.38/20<sup>ème</sup>

Gontran MOTYKA (diminution de moins de 10%)

**Vu la diminution** des effectifs de M. MOTYKA à la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du poste d'enseignement artistique de 5.54/20<sup>ème</sup> à 5,23/20<sup>ème</sup>.

Bernard SCHIHA

**Vu l'augmentation** des effectifs de M. SCHIHA à la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du poste d'enseignement artistique de 0,92/20 à 1,54/20<sup>ème</sup>

Pour information : coordonnées des professeurs intervenants

<u>Nom - prénoms - Adresse :</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Discipline</u>
M. HOFERT Jean-Marc MITTELBERGHEIM	06 72 60 18 93	Violon + piano
Mme. LERAT Solveig 7, rue du Maennelstein - 67140 HEILIGENSTEIN	06 89 39 57 36	Flûte à bec, formation musicale
M. SCHMIDT Nicolas 25 rue Sleidan - 67000 STRASBOURG	06 03 37 40 99	Batterie
M.SCHAAL Jean-Yves 14, rue de la Grotte - 67870 GRIESHEIM	03 88 38 56 83 06 32 96 32 27	Trompette
M. SCHALK Frédéric Rue Clémenceau 67650 DAMBACH-LA-VILLE	03 88 92 64 14 06 73 75 06 57	Formation musicale trombone
M. SCHIHA Bernard 67230 SERMERSHEIM 11,rue de la Chapelle -	03 88 74 27 45	Synthétiseur, piano
M. ARLT Guy 93, rue du Beau Site - 67220 FOUCHY	06 62 40 62 94	Formation musicale
M. HUFFLING Jean-Claude 2, rue des Vosges - 67650 DAMBACH-LA-VILLE	03 88 92 45 25 06 87 07 23 35	Saxophone et clarinette, Orchestre Junior
Melle ZINK Lisa 3 Rue du Château 67230 BENFELD	06 10 70 29 63	Eveil Musical et Flûte traversière
Mme FREY NOELLINE	Bénévole 03 88 92 49 53	Chorale d'enfants
Mme Myriam WINKLER	Bénévole 09 51 95 06 36	Chorale d'enfants
M. Jean-Marie FRIEDRICH	Bénévole	Se détendre en chantant
<b><u>Nouveau Directeur pour la rentrée scolaire 2013/2014:</u></b>		
M. MOTYKA Gontran 30A, route des Romains - 67200 STRASBOURG	06 09 56 40 09	Guitare sèche et électrique

## 10) Personnel Communal - Création de poste - service technique

Vu la radiation des cadres de M. Florent ERLNBACH, agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 18/09/2013

M. Florent ERLNBACH ayant émis le vœu de pouvoir continuer à travailler à raison de quelques heures pendant quelques années à l'issue de ses congés pour retraite,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- Décide de supprimer le poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/10/2013
- Autorise l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint technique à temps non complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les attributions consisteront à : travaux divers à l'atelier communal uniquement : serrurerie - petites réparations - soudures - petits travaux de menuiserie - entretien matériel communal - pas de travail en hauteur ou de chantiers à l'extérieur

La durée hebdomadaire de service est fixée à 14/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice majoré : 369.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## 11) Personnel communal - dossier d'aide au FIPHFP

M. Guy JACOB arrive.

L'agent Suzanne RIGAL a bénéficié d'une aide du FIPHFP - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - pour l'acquisition d'un appareil auditif. Cette aide s'élève à 1175,75 € et a été versée par la Caisse de Dépôts et Consignations à la Commune employeur qui doit la reverser à l'agent.

Le Conseil Municipal décide,

De reverser à Mme Suzanne RIGAL la somme de 1175,75 €, qui représente le montant de l'aide exact consentie à l'agent par le FIPHFP, pour l'acquisition d'une prothèse auditive.

Cette somme sera versée sur le C/ 678.

## 12) Subvention au Centre de Loisirs CLSH

### Mme Sabine LEISER quitte la salle du Conseil Municipal

Suite à la décision du Conseil municipal du 26 février 2013 qui fixait la subvention versée au Centre de loisirs pour l'année 2013 à 2,70 € par jour et par enfant de la Commune,

Vu l'état de fréquentation du centre de loisirs retracé par la Présidente du Centre,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité

décide de

Verser une subvention à l'association CSF-APFS de 1766 journées x 2,70 €, soit 4 768,20 € qui seront prélevés sur le c/6574.

Pour information en 2012, la Commune a versé une participation de 2,70 € par jour représentant 4 433,40 € pour le Centre de Loisirs de l'année.

### Mme Sabine LEISER réintègre la salle du Conseil Municipal

## 13) Subvention de fleurissement 2013

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2009 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Etant donné que la subvention pouvait être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2013, dernier délai ;

Etant donné que les subventions accordées au c/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) doivent figurer en annexe du budget ou faire l'objet d'une délibération précisant les bénéficiaires et le montant de la subvention,

Le Conseil Municipal décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2013, pour les personnes et les montants qui suivent :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre géraniums	Montant/Subv
ANDRES	Camille	7 Rue Clemenceau	18	3,60 €
BECK-Domaine du Rempart		5 Rue des Rempart	52	10,40 €
EARL BECK	Frédéric	4 Rue Clemenceau	94	18,80 €
BECK	Nicole	23 Rue Maréchal Foch	35	7,00 €
BROSSE	Alexia	3 Rue du Couvent	45	9,00 €
DIETRICH	Michel	3 Rue des Ours	79	15,80 €
DIRRINGER	Rémy	3 Impasse de Muhlenheim	207	41,40 €



EARL Domaine DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	90	18,00 €
GERBER	Bernard	2 Rue Irma Mersiol	51	10,20 €
EARL HAASZ SILBER	Michel	18 Rue Maymatt	97	19,40 €
HAENSLER	André	1A Rue Irma Mersiol Burrus	58	11,60 €
HEGMANN	Gérard	3 Rue des Vosges	220	44,00 €
HUCHELMANN	Claude	17 Rue de l'Ortenbourg	36	7,20 €
JAKOB	Philippe	4 rue de l'Eglise	62	12,40 €
JEHLE	Simone	4 Rue Salomon Lipovsky	70	14,00 €
KEMPF	Robert	4 Rue des Cigognes	38	7,60 €
EARL KIRSCHNER	Laurent	26 Rue Théophile Bader	169	33,80 €
LAGACHE	Nathalie	5 Rue des Hirondelles	43	8,60 €
MANGIN	Jean-Louis	2 Rue Salomon Lipovsky	16	3,20 €
NARTZ	Michel	12 Place du Marché	249	49,80 €
RIGAL	Suzanne	9 Rue des Cigognes	47	9,40 €
ROUSSEAU	Raphaëlle	25 Rue du Sapin	20	4,00 €
SARL RUHLMANN-SCHUTZ		34 Rue du Maréchal Foch	390	50,00 €
EARL SCHAEFFER-WOERLY		3 Place du Marché	93	18,60 €
SCHURR	Irène	24 Rue Théophile Bader	33	6,60 €
ZAEPFFEL	Jean	6 Rue Saint Sébastien	38	7,60 €
				442,00 €

#### 14) Emplacement réservé n° 8 - servitude de passage

Suite à la demande de M. Christophe MERSIOL d'édifier une maison à l'arrière de la parcelle 1081 section 15 - route du Vin et le long de l'emplacement réservé n°8

Etant donné que la Commune ne souhaite et ne peut pour l'instant ouvrir l'emplacement n°8 à l'urbanisation,

M. Christophe MERSIOL sollicite l'autorisation de se raccorder par le biais de servitudes privatives passant sur les parcelles qui suivent et qui sont frappées par l'emplacement réservé n°8 du POS :

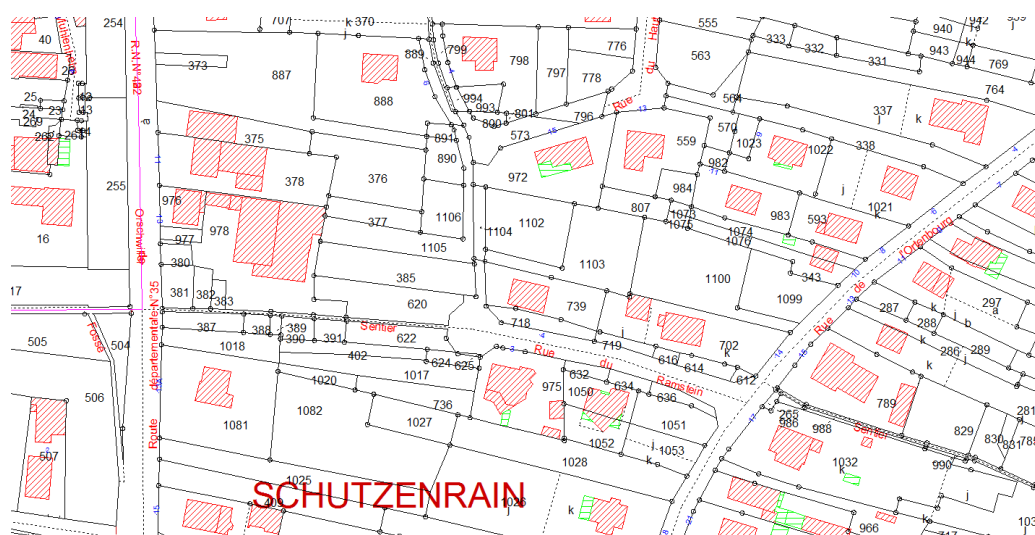
- N°736 et 1017 - section 15 (consorts FREY / RISCH)
- N°624 et 625 section 15 appartenant à la Commune

Le Conseil Municipal,

Autorise LA SCI MERSIOL WEISS à faire passer ses réseaux privatifs sur les parcelles précitées et frappées par l'emplacement réservé n°8

Demande à ce que ces réseaux privatifs soient démontés et démantelés le jour où la Commune décide de réaliser la voie prévue à l'emplacement réservé n°8, et que le propriétaire s'engage à se raccorder aux futurs réseaux collectifs ;

Charge le Maire de procéder à l'arpentage de l'emplacement réservé n°8 pour en connaître les contours exacts.



## 15) Numérotation de voies

- **Lotissement Les prés Fleuris**

Il s'agit de procéder à la renumérotation des parcelles divisées par le lotisseur dans le lotissement Les prés Fleuris.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,  
Valide le plan de numérotation annexé à la séance du CM

- **Place de la gare**

Le service du cadastre demande à la Commune de procéder à la numérotation de l'immeuble situé au croisement de la rue Maymatt et du chemin qui mène à la gare (maison de l'ancien Garde Barrière).

Vu le classement de chemins et voie dans la voirie communale adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 11/06/1998, qui donne à cette voie le nom de « Place de la Gare »

Dans un souci de simplification,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,  
Décide de conserver la dénomination impropre de « Place de la Gare » à toutes les maisons qui se trouvent le long de la voie ferrée jusqu'à l'embranchement avec la rue Maymatt,  
Valide le plan de numérotation annexé à la séance du CM

## 16) Fixation d'un tarif - cartes postales

La Commune de Dambach-La-Ville a acquis 4000 nouvelles cartes postales de la Commune au tarif de 765,44 € TTC, soit un prix de revient de 0,19 €.

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Décide de voter un prix de revente à 0,30 € par carte postale

## 17) Fixation d'un tarif de nettoyage de la salle des anciennes douanes aux associations extérieures du village

Ajourné

## 18) Divers

### • Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente la CM CIC SAREST à WACH Claude et WENDLING Sarah, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 5.58 ares
- Vente la CM CIC SAREST à ILLINGER Mickaël et Fanny KREYDER, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 6.03 ares
- Vente la CM CIC SAREST à KOHLER Benjamin et DAVID Manon, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 4,68ares
- Vente la CM CIC SAREST à PEREIRA Dominique et HAURY Laetitia, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 5,72 ares
- Vente la CM CIC SAREST à KIEFFER Arnaud et Claire SCHNEIDER, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 4,90 ares
- Vente la CM CIC SAREST à JENNY Fabrice et KELLER Sandrine, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 6,25 ares
- Vente la CM CIC SAREST à SCHLEPPY Julien et THOMANN Mélanie, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 6,05 ares
- Vente la CM CIC SAREST à GIRARDOT David et RICARD-VERY Milène, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 4,79 ares
- Vente la CM CIC SAREST à OZVEREN Huseyin et Ali, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 7,14 ares
- Vente la CM CIC SAREST à SCI Familiale de Lucile et Alain, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 7,19 ares
- Vente la CM CIC SAREST à CUTILLO Sébastien et POTTIER Séverine section 10 parcelle provisoire/47 d'une superficie respective de 6,95 ares
- Vente de Mme BALL Claudine à M. et Mme Claude HAULLER, d'un terrain bâti sis section 15 parcelle 781/44 - 10 rue de la Gare - d'une superficie de 8,00 ares
- Vente la CM CIC SAREST à M. LOUICHI Younes et Mme CADIOU Gaele, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle 446/47 - d'une superficie de 4,48 ares

- Vente la CM CIC SAREST à Maisons BRAND, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle 449/47 et 450/47 - d'une superficie respective de 5,01 et de 6,12 ares
- Vente la CM CIC SAREST à M. GOUARDO Bertrand, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle 448/47 - d'une superficie respective de 4,70 ares
- Vente de Mme LEHN Liliane à Raphaël DEMANGE et Nadège BICK, d'un terrain bâti sis section 25 parcelle 298 - 15 rue des Vosges - d'une superficie de 4,75 ares
- Vente la CM CIC SAREST à M. Mathieu DEVAUX et Mme Nadia ASSOUMI, d'un terrain non bâti sis section 10 parcelle 457/47 - d'une superficie respective de 5,69 ares

- **Passerelle -Lot 2 - attribution marché**

Suite à l'avis d'appel public à concurrence du 4 juillet 2013, et aux réunions de commissions des marchés en procédure adaptée

le Maire informe le Conseil municipal que,

le lot 2 - fondations gros œuvre pour l'édification d'une passerelle a été attribué à l'entreprise la mieux disante, la Sté MUNCH de Guewenheim (également titulaire du lot 1 - construction métallique).

Le montant du marché est de 21 548,69 € TTC soit 18 017,30 €HT

- **Acquisition d'une balayeuse de voirie**

L'adjoint Claude HAULLER informe le Conseil Municipal, qu'après consultation de 3 entreprises, une balayeuse pour la voirie communale a été commandée auprès de la Sté NIESS pour un montant de 17 245 € HT.

La machine a été livrée hier et consiste en un outil incontournable pour les services techniques pour persévérer dans la démarche « zéro phytosanitaires.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'agence de l'Eau Rhin Meuse qui pourrait couvrir jusqu'à 60 % de l'investissement (env 10 300 €).

- **Avis d'enquête publique - plate-forme d'alsace Centrale 2<sup>ème</sup> tranche**

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la déclaration de cessibilité, à la mise en compatibilité du POS de Dambach-La-Ville, et à l'autorisation des aménagements hydrauliques, liée à la Plateforme d'Activités d'alsace Centrale 2<sup>ème</sup> tranche et menée par la Communauté de Communes Barr-Bernstein va se dérouler en mairie de Dambach-La-Ville du 30 septembre 2013 au 31 octobre 2013.

L'avis d'ouverture d'enquête publique est affiché en mairie.

Le public pourra consulter le dossier pendant toute la durée de l'enquête publique, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commissaire enquêteur en mairie de Dambach-La-Ville :

Le lundi 30 septembre de 9h à 12 h

Le mercredi 9 octobre de 9h à 12 h

Le mardi 15 octobre de 15h à 17h  
Le samedi 26 octobre 2013 de 8h à 10 h  
Le jeudi 31 octobre 2013 de 15 h à 17h

- **Recrutement d'un nouveau Directeur de l'Ecole de Musique**

Suite à la démission de Monsieur Frédéric SCHALK, aux fonctions de Directeur de l'Ecole de Musique, et l'audition de plusieurs candidats, c'est la candidature de M. Gontran MOTYKA, qui occupe les fonctions de professeur de musique, cours de guitare, basse, musique d'ensemble depuis 2005 dans notre Commune. M. MOTYKA enseigne également la musique dans les écoles de musique de La Wantzenau et à la MJC le Vivarium de Villé.

- **Inauguration foyer culturel**

La Commission d'organisation de l'inauguration s'est réunie le mardi 12 septembre 2013.

L'inauguration aura lieu en 2 temps : le matin couper de ruban avec les officiels et discours, la cocktail déjeunatoire ainsi que le concert de piano offert par Mme MEYER,  
La population de la Commune sera conviée aux portes ouvertes du foyer culturel à partir de 16H.

- **Camping**

Le camping a fait l'objet d'un passage de la chambre de commerce et d'industrie concernant la possibilité de classer le camping qui ne fait plus l'objet d'aucune classification depuis la loi du Pour bénéficier d'un classement « 2 étoiles » un certain nombre de petits travaux sont à entreprendre en même temps qu'un rafraîchissement complet des modules sanitaires.  
A défaut de classement, la TVA à 19.6 % doit continuer à s'appliquer. Le fait d'être classé permet l'application d'une TVA réduite.

- **Arrosage automatique terrain de football**

L'adjoint Claude HAULLER, informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football.  
5 rangées de 7 arroseurs ont été posés. Le coût de l'opération est chiffré à 20 800 €TTC.

- **Rythmes scolaires**

L'inspecteur de l'Education Nationale a pris RDV avec le maire pour discuter de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans la Commune.

La séance est levée à 21 H 30.

La secrétaire de séance  
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance,  
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal du 12/09/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	x		
LEISER	Sabine	x		
BURRUS	Romain	x		
SCHUHLER	Philippe	x		
ROSSI	Sébastien	x		
SCHEPPLER	Christiane	x		
MICHEL	Annie	x		
ADLOFF	Etienne	x		
HAULLER	Claude	x		
GLEITZ	Jean-Marie	x		
JACOB	Guy	x		
BELENFANT	Anne-Marie		x	
ZAEPFFEL	Maximilien	x		
HOFF	Corinne	x		
DIETRICH	Michel	x		
MERSIOL	Pierre-Nicolas	x		
KEMPF	Olivier		x	
LEVYCKYJ	Pierre		x	
WINKLER	Myriam	x		